

L'ÉCONOMIE

L'EXPLOITATION DES RÉSERVES DE CHARBON—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'adresserai ma première question au premier ministre, car elle concerne l'ensemble de la politique du gouvernement. Le gouvernement a annoncé hier qu'il avait l'intention de modifier la loi de 1925 sur les terres à charbon du Dominion, loi qui non seulement fixe les tarifs statutaires du grain, mais aussi renferme des dispositions concernant les gisements de charbon que ces terres recèlent. En modifiant cette loi, on se trouve du même coup à libérer ces terres. Or, il était stipulé qu'elles sont réservées car elles doivent approvisionner suffisamment le public en charbon de qualité acceptable à un prix raisonnable qui ne doit pas dépasser \$2 la tonne.

Le premier ministre pourrait-il nous promettre que si ce projet de loi est adopté, ce sera le gouvernement fédéral qui se chargera d'exploiter ces gisements qui valent \$450 millions de dollars pour que les retombées profitent à notre population? Le gouvernement permettra-t-il au CP ou à d'autres entreprises privées d'exploiter ces gisements? Qui profitera de ces ressources qui ont été réservées depuis 1925?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le gouvernement chercherait avant tout à s'assurer que le public en profite le plus possible.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Madame le Président, autrement dit une autre assiette au beurre pour le CP.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LA SOMME DES INVESTISSEMENTS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique. Hier, le gouvernement a annoncé qu'il assurait aux chemins de fer un revenu annuel garanti, un rendement de 21 p. 100 sur les investissements et des recettes de 20 p. 100 provenant du transport des céréales. Pourquoi le gouvernement permet-il aux chemins de fer d'investir moins en 1983 qu'en 1980, alors qu'il affirme que le transport des grains lui a fait perdre des centaines de millions de dollars? Le ministre et le gouvernement vont-ils laisser les chemins de fer toucher ces bénéfices annuels garantis et s'en servir comme bon leur semble?

● (1425)

L'hon. Donald J. Johnston (ministre d'État chargé du Développement économique et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Madame le Président, je suppose que le député a pris le temps d'examiner la liasse de documents qu'on lui a remis à 11 heures hier matin. Il me semble que selon ce qui a été annoncé hier au grand public et à la Chambre, les chemins de fer devront investir 16.5 milliards au cours de la prochaine décennie en vue d'améliorer le transport ferroviaire.

Questions orales

Le document expose également de quel ordre seront les retombées industrielles. De sorte que je me demande de quoi se plaint le député.

M. Benjamin: Madame le Président, je suggère au ministre de consulter les données de Statistique Canada au lieu de laisser le CP lui rédiger ses réponses. Le taux d'investissement pour 1980 projeté jusqu'en 1991 dépasse de plusieurs centaines de millions ce que le gouvernement exige maintenant des chemins de fer.

ON DEMANDE QUE LES CAPITALS SERVENT À ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DANS LES CHEMINS DE FER

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je dois m'adresser cette fois-ci au premier ministre puisque ma question concerne l'orientation générale du gouvernement.

Il est certain que l'amélioration de notre réseau ferroviaire exigera des investissements massifs. Étant donné que le public canadien a déjà fait les frais de 60 p. 100 du réseau du CP, de 81 p. 100 de celui de Canadian Northern et de 65 p. 100 du Grand Tronc Pacifique, et qu'il l'a payé une deuxième fois quand ce dernier a fait faillite, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement veillera à ce que les capitaux fournis au Canadien National servent à accroître notre participation dans ce réseau et aussi, si le gouvernement du Canada va acquérir une participation en proportion du capital versé au Canadien Pacifique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je considère la question du député plutôt comme une suggestion. Je suis heureux qu'il songe à l'avenir et pas seulement au passé. Et je peux lui assurer que le gouvernement veut aussi se tourner vers l'avenir et non vers le passé.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA DÉCLARATION D'UN AMIRAL AU SUJET DES NÉGOCIATIONS SUR LE DÉSARMEMENT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Radio-Canada rapportait hier les propos tenus à Genève par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je cite:

... l'appui inébranlable du Canada à l'option zéro proposée par le Président Reagan.

En même temps, l'amiral canadien Falls, qui est président du comité militaire de l'OTAN, a déclaré dans une entrevue accordée à Bruxelles:

Depuis le début, je n'ai aucune peine à comprendre pourquoi les Soviétiques réagissent de cette façon.

... Pour moi comme pour beaucoup d'autres personnes, il est évident que si l'on s'en tient à l'option zéro proposée par le Président des États-Unis Ronald Reagan, et si l'on exclut les armes britanniques et françaises, alors il ne s'agit pas d'une option zéro.

Le ministre dirait-il à la Chambre pourquoi l'amiral Falls s'est prononcé contre l'option zéro au moment même où le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exprimait l'appui inébranlable du Canada en faveur de cette même option?